

BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF

RECOMMANDE AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11,000,000 DE BOUTEILLES
L. VIOLET, - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

BYRRH

Chronique Régionale

EN LOUISIANE

Nouvelle Loi Pour Les Forçats.

Baton Rouge, 28 oct.—Les forçats des prisons de l'Etat se sont empressés d'envoyer des demandes pour bénéficier de la nouvelle loi qui va mettre beaucoup de prisonniers en liberté provisoire sur parole. Les bureaux de la commission des contrôleurs des prisons sont envahis par les demandes qui ont été faites.

La statistique des chemins de fer publiés récemment marque une augmentation de voies ferrées de 23.38 milles sur l'année précédente, ce qui porte le total à 6920.63 milles la longueur des voies ferrées de la Louisiane.

Alvin E. Hebert, secrétaire d'Etat, a fait un appel aux électeurs de l'Etat leur demandant de voter un amendement autorisant l'Etat à percevoir une taxe spéciale sur les automobiles. Le montant ainsi perçu sera utilisé à l'amélioration et à l'entretien des routes de l'Etat.

Plaquemine, 28 oct.—Mlle. Josephine Polinotto et M. David B. Lozano se sont mariés mardi dernier. Ils sont partis à la Nouvelle-Orléans pour passer quelques jours.

Le temps a considérablement rafraîchi les deux derniers jours, et en conséquence da rouloison bat son plein, et le rendement s'est considérablement amélioré.

Clinton, 28 oct.—G. W. Hodges est en prison dans un pitreux état, sous l'inculpation d'avoir tué Henry W. Covington. Les deux hommes s'étaient pris de querelle et en étaient arrivés aux coups; après avoir reçu plusieurs coups de Covington, Hodges se sentant moins fort que son adversaire, fit feu à trois reprises, blessant Covington à mort.

Donaldsonville, 28 oct.—Un meeting spécial du Jury de Poésie de la paroisse Ascension a été cité pour le 30 octobre prochain pour adopter les travaux qui doivent être faits sur la première route de district de la paroisse.

Abbeville, 2 oct.—La température est descendue de 20 degrés mardi. Les fermiers ont commencé à ranger les plans de cannes. Les décorateurs de cotons travaillent continuellement.

Alexandrie, 28 oct.—Le député Shérif L. J. Heitzler, qui a tué James Lindsay à Lecompte, qui lui résistait, a été mis en liberté sous une caution de 1000 dollars.

Hornbeck, 2 oct.—Une scierie

abandonnée appartenant à D. J. Pate et une maison neuve à deux étages ont été détruites mardi par un incendie.

Le Kronprinz est-il un voleur

Point de vue juridique.

Faits.—S. A. I. et R. Frédéric-Wilhelm, de la maison souveraine de Hohenzollern, prince impérial d'Allemagne, prince royal de Prusse, héritier présomptif de la dignité d'Empereur allemand ou kronprinz, aurait, au cours des batailles de la Marne et de l'Aisne, passé deux jours au château de Baye, près Clamapubert (Marne).

Dans une lettre publiée par les quotidiens du 30 septembre 1914, la baronne de Baye, propriétaire du château, donne les informations suivantes:

Brisant toutes les vitrines, les très nombreuses vitrines qui garnissent une galerie de quarante-cinq mètres de long, le kronprinz a tout pillé; il a volé les armes, les bijoux uniques, les médailles, volé les vases précieux, les coupes d'or ciselé, volé aussi tous les présents superbes dont le Tsar avait honoré M. de Baye, en souvenir de ses missions en Russie.

Au musée de 1812, il a voté d'admirables icônes, des tapisseries, des miniatures, etc. Il a emporté ces choses, les plus précieuses au cœur: des souvenirs, il a fait emballer les meubles et les tableaux les plus rares, choisis avec une sélection qui étonne chez un vandale; mais il a dû abandonner les dernières caisses dans la précipitation de la retraite.

Examen.—Le fait est tellement énorme, que pour l'honneur de celui qui l'aurait commis, nous l'envisageons à titre purement hypothétique. En face d'une donnée supposée ou réelle, notre examen, d'ordre exclusivement juridique, sera le même.

Le règlement annexé à la quatrième Convention de La Haye, du 18 octobre 1907, signée par l'Allemagne, dont la délégation était assistée par le major-général von Gundell, "quartier-maître supérieur du grand Etat-major de l'armée royale de Prusse", contient les dispositions suivantes:

Art. 46.—L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée... doivent être respectés.

Cette notion est confirmée dans l'article subséquent:

Art. 47.—Le pillage est formellement interdit.

Le grand état-major allemand est théoriquement — très mal disposé contre le soldat allemand qui se livre à l'appropriation du bien d'autrui en territoire occupé; il pose ainsi le principe:

Il ne subsiste plus aujourd'hui de droit d'appropriation de ce qui appartient à l'étranger, ni de droit au butin et au pillage. (Kriegsbrauch im Landkriege) (usages de la guerre, de 1902, tr. P. Carpentier 1904, p. 127).

Le recueil officiel allemand des "Lois de la guerre" affecte sur ce point le dur langage d'un code pénal:

Pillage.—Le pillage est le pire moyen d'appropriation du bien de l'étranger (Ibid. p. 133).

Pour que le soldat allemand ne s'y trompe pas, l'état-major éclaira d'une excellente définition l'acte coupable, qu'il classe d'ailleurs parmi les crimes:

On comprend sous ce nom (pillage) le fait de dépouiller l'habitant par la terreur ou l'abus de la force militaire.

L'élément constitutif de ce crime réside donc dans la circonstance que son auteur s'est approprié, en présence des propriétaires intimidés, sans défense et sans résistance, des effets qu'il ne peut utiliser pour lui-même, tels que vivres, vêtements, etc. (Ibid., p. 133).

Au point de vue de l'état-major allemand, le "déménagement" du château de Baye s'assortit même de ce que les juristes appellent une "circonstance aggravante", et monterait d'un degré dans l'échelle de la criminalité:

Il n'y a pas pillage, mais vol, dans l'enlèvement d'objets dans les maisons inhabitées, ou dont le propriétaire était absent, au moment où l'acte a été commis. (Ibid., p. 133).

El l'état-major allemand, qui connaît ses auteurs, ajoute cette appréciation de Napoléon Ier:

Un soldat n'a plus de discipline dès qu'il peut piller. (Mémoires de Sainte-Hélène.)

Les "articles de guerre" (Kriegs Artickeln), qui ont été "revus, mis au point, codifiés, le 22 septembre 1902, par l'empereur Guillaume II", et qui, sorte d'évangile militaire, sont lus aux recrues à leur arrivée au corps, ne sont pas plus tendres pour ce genre d'opération:

Art. 27.—Les prises du butin arbitraires, le pillage, l'endommagement ou la destruction des propriétés étrangères par méchanceté ou amusement, l'oppression des habitants du pays recevront le plus sévère châtiment (Drei Jahre im Sattel). Ein Lern und Lesebuch für den Dienstunterricht, etc., par le colonel von Unger, du grand état-major général allemand. Trad. J. Delaporte. Le Correspondant, 25 sept. 14, p. 1001).

Le commentaire du colonel d'état-major von Unger ajoute à la rigueur du texte:

Des actes comme ceux mentionnés à l'art. 17 sont incompatibles avec les notions de loyauté et de conduite honorable. En les commettant, le soldat devient un voleur et un pillard.

S'il y a des "juges" à Berlin, le kronprinz ou son sosie s'est mis en mauvaise posture. Mais les juges auront été mobilisés, et ils se trouvent sous les ordres du tout puissant délinquant.

N'a-t-on pas raconté, il y a quelques jours, que le kronprinz avait failli être fait prisonnier par un régiment français. En cette éventualité, son cas eût été délicat. Car l'acte, que l'état-major allemand qualifie de "vol", a été accompli en territoire français par un militaire, portait-il un uniforme étranger.

D'accord avec la doctrine du même état-major, l'article 250 du Code français de justice militaire, combiné avec les articles 440 C. P. et 3 du Code civil, ménage au coupable "le plus sévère châtiment."

La compétence du Conseil de guerre n'était pas douteuse. Les simples soldats allemands Lening, du 36e régiment de Brandebourg, et Schurmann, du 150e régiment d'infanterie prussien, sont cités le 2 octobre devant le 3e Conseil de guerre sous l'inculpation de vol d'effets civils et de pillage en temps de guerre. Ils ont volé des effets civils dans l'armoire d'une ferme. La juridiction est la même pour les princes et les simples fusillers. La responsabilité seule diffère.

Quant aux réparations civiles, le Kronprinz, ou tel autre grand personnage autour du méfait, s'empressera sans doute d'inviter l'Allemagne à les offrir spontanément au propriétaire qu'il a dépouillé.

La quatrième Convention de

La Haye du 18 octobre 1907, signée par l'Allemagne, stipule:

Art. 3.—La partie belligérante qui violerait les dispositions du dit règlement sera tenue à indemnité, s'il y a lieu.

Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de son armée.

Les conseillers de la Couronne de Prusse, dont l'érudition est grande, sont capables de répondre à ce bon mouvement par cette citation d'Aristote, défenseur de l'esclavage et partisan du pillage.

L'art de la guerre est en quelque sorte un moyen d'acquiescence (Aristote, "La Politique," L. I, ch. III, sec. 8, éd. Thurot, Paris.)

Ce passage du fameux Stagirite n'était pas inconnu des Délégués des Puissances à la Haye, mais ils ont cru—avec le grand état-major prussien—que la moralité de l'homme de guerre avait progressé chez les Goths. (Guttones) depuis vingt-trois siècles.

On est excusable d'être naïf en pareille compagnie.

EDOUARD CLUNET.

Un combat dans les airs.

Les exploits de nos aviateurs ne se comptent plus, et longue est la liste de ceux qui se sont distingués depuis le commencement de la guerre. Mais souvent leurs actes héroïques sont accomplis dans les nuages et les dérobent aux spectateurs qui pourraient attester leur bravoure. Signalons cependant, d'après des témoignages officiels recueillis sur les lieux, d'exploit accompli le 5 octobre par un pilote, le sergent Frantz, et le soldat Quenaull, son mécanicien.

Le 5 octobre, à Jonchery, dans la région de Reims, on aperçoit un avion allemand du type "Aviatik" qui, après avoir survolé nos lignes, se préparait à rentrer dans les lignes allemandes. Aussitôt, le sergent Frantz et Quenaull, montés sur un appareil armé d'une mitrailleuse, s'envolèrent et donnèrent la chasse à l'avion allemand. Le combat fut épique. Les soldats français sortirent de leurs tranchées pour y assister. De leur côté, les soldats allemands le suivirent avec anxiété.

A une grande hauteur, l'appareil français attaqua de flanc l'avion allemand que montaient deux hommes. L'un d'eux fut blessé et le moteur de l'avion fut atteint. Le menteur explosa presque aussitôt, déterminant l'incendie de l'avion qui s'abattit lourdement sur le sol dans les lignes françaises. Les deux Allemands étaient carbonisés. On constata que celui qui avait été blessé avait été atteint à la gorge.

Nos troupes témoignèrent d'un grand enthousiasme devant ce spectacle. Le sergent Frantz, qui avait reçu précédemment la médaille militaire, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. La médaille militaire a été remise au mécanicien Quenaull.

PREMEDITATION.

Les affiches de la mobilisation allemande dataient de deux ans.

Voici une nouvelle preuve de leur fourberie et du mensonge effronté de leur kaiser lorsqu'il prétend, comme il persiste à le faire, que l'Allemagne ne voulait pas la guerre et qu'elle a été contrainte à la faire.

Cette preuve nous est fournie par un journal d'Amsterdam, l'"Algemeen Handelsblad" du 12 septembre, où nous trouvons la déclaration suivante de M. Pontsma, l'un des leaders socialistes sud-africains, exilé du Transvaal et actuellement à Londres, par conséquent peu suspect de complaisance pour le gouvernement anglais.

M. Pontsma, qui revient d'Allemagne, déclare: "Ce que j'ai constaté de plus remarquable, c'est que les appels de mobilisation affichés dans toute l'Allemagne, imprimés en deux couleurs, noir et rouge, étaient datés de 1912, et que le chiffre 2, rayé au crayon bleu, avait été remplacé par le chiffre 4."

AMUSEMENTS
PERUCHI-GYPZENE
ET COMPAGNIE
THEATRE LYRIQUE
Séance commencée Dimanche 25 Oct. sa matinée
"How Baxter Butted In"
Matinées: Dim., Lundi, Vendredi, Samedi à 2 heures. Prix: 10c, 20c, 30c et 50c.
Téléphone Main 537
La séance prochaine: "Edging Marriage"

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Coins des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2ème District.

AMUSEMENTS

PERUCHI-GYPZENE
ET COMPAGNIE
THEATRE LYRIQUE
Séance commencée Dimanche 25 Oct. sa matinée
"How Baxter Butted In"
Matinées: Dim., Lundi, Vendredi, Samedi à 2 heures. Prix: 10c, 20c, 30c et 50c.
Téléphone Main 537
La séance prochaine: "Edging Marriage"

Orpheum

Phone Main 332
Matinées, 2:30, 5:30 & 8:00
soirées, 8:15, 10:15 & 11:30
MATINEES TOUS LES JOURS
DEUX NUMEROS ÉTOILES
THE BELL FAMILY
DUNBAR SALON SINGERS
ANNA CHANDLER
CHAS. VILLE, FRED MUNIER & CO.
LA FRAISIE & L'ÉCLAIR
AMERSON SISTERS
MERLES JOCKATOONS
ORPHEUM TRAVEL WEEKLY
ORPHEUM CONCERT ORCHESTRA.

VENTES A L'ENGAN

ANNONCE JUDICIAIRE
Louis R. Moutier, Agt., vs. Charles T. Lowery.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE
Louis R. Moutier, Agt., vs. Charles T. Lowery.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,550 — En vertu d'un writ de fieri factus qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en mon hôtel, 729 rue St. Charles, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 4 novembre 1914, à 11 h. a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un aménagement de salon (3 pièces), une table, une commode, un fauteuil, un garde-robe avec glace, un lavabo avec glace, une berceuse, une petite table, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. CONDITIONS — Comptant. P. MCGILL, Constable Première Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans.

A. J. PETERS, Avocat pour le demandeur. oct 24 30—nov 4

The Barber Asphalt Co. vs. James A. Sample.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,352 — En vertu d'un writ de fieri factus qui m'a été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en mon hôtel, 729 rue St. Charles, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI 30 octobre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No. 11 et No. 14 en l'Etat No. 237, borné par les rues Fern (anciennement Washington), Burdette, Cohn et Hickory; lequel lot mesure 120 pieds face à la rue Fern par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles. Acquis par devant Saml. P. Fenner, notaire, par J. Dreyfus, notaire, le 3 février 1914, enregistré en C. O. B. 264, folio 118.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. CONDITIONS — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans.

E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur. sept—29 oct—3, 10, 16, 23, 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Paving Co. vs. Henry Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,368 — En vertu d'un writ de fieri factus qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en mon hôtel, 729 rue St. Charles, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI 30 octobre 1914, à 11 h. a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 14 en l'Etat No. 237, borné par les rues Fern, Spruce, Cohn et Burdette; les dix mesures de terrain mesurant à une distance de trente pieds, un pouce et cinq lignes face à la rue Fern, par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Acquis le 30 mai 1910 par un acte de vente de Saml. P. Fenner, notaire, par Henry Smith, de la German-American Homestead; enregistré en C. O. B. 229, folio 118.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. CONDITIONS — Comptant. P. MCGILL, Constable de la Première Cour de Cite de la Nouvelle-Orléans.

E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur. sept—29 oct—10, 16, 23, 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chapman, et le dit Raymond Chapman devant autoriser sa fille femme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,555 — En vertu d'un writ de fieri factus qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale, de la Paroisse d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 4 novembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Etat No. 246, et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus. CONDITIONS — Comptant. P. MCGILL, Constable, Première Cour de Cite pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur. oct—18, 24, 31 nov—7, 14

Treillis en fil de fer 24 Pouce.....25c Yard
30 ".....30c
36 ".....35c
Par Rouleau 3c Pied Carré
Rouleaux 100 pieds de long
MILLION ARTICLE KLINE, 213 RUE CHARTRES
socc—im—jeu dim

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Coins des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2ème District.

F. A. BRUNET

IMPORTATEUR DIRECT

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER

313 RUE ROYALE 313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendrez compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles je déteste toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités.

PHONE MAIN 4360.

CHARBONS

COKE POUR GAZ ET FONDERIE

W. G. COYLE & CO., Inc.

337 RUE CARONDELET

PHONE MAIN 2126

The N. O. Bee Publishing Co., Ltd.

323 Chartres Street NEW ORLEANS

SPECIALITE DE

TRAVAUX EN FRANÇAIS

TRADUCTIONS EN

Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Hollandais

The New Freedom

(LA NOUVELLE LIBERTÉ)

Par son Ex. WOODROW WILSON

Président des Etats-Unis

Ce livre vous apprendra à connaître l'homme vrai qu'est vot. e

Président

3ème Grande Édition, Net \$1.00

EN VENTE CHEZ

Adrien Rémond

232 RUE BOURBON 232

EN VILLE

Doubledy, Page & Co.,

GAPFEN CITY, N. Y.

L'Abeille Bourdonne

Constamment

Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle-Orléans et de ses environs.

Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen.

Téléphonez 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

THE NEW FREEDOM

WOODROW WILSON

Adrien Rémond

232 RUE BOURBON 232

EN VILLE

Doubledy, Page & Co.,

GAPFEN CITY, N. Y.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chapman, et le dit Raymond Chapman devant autoriser sa fille femme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,555 — En vertu d'un writ de fieri factus qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale, de la Paroisse d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 4 novembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Etat No. 246, et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus. CONDITIONS — Comptant. P. MCGILL, Constable, Première Cour de Cite pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur. oct—18, 24, 31 nov—7, 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Barber Asphalt Co. vs. Victoria Chapman, Femme de Raymond Chapman, et le dit Raymond Chapman devant autoriser sa fille femme.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,555 — En vertu d'un writ de fieri factus qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en face de l'entrée principale, de la Paroisse d'Orléans, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 4 novembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 7 en l'Etat No. 246, et Short, et mesurant trente pieds face à la rue Fern, par cent sept pieds, six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus. CONDITIONS — Comptant. P. MCGILL, Constable, Première Cour de Cite pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

E. J. THILBORGER, Avocat pour le demandeur. oct—18, 24, 31 nov—7, 14

SIROP ANGELL

CONTRE LA TOUX COQUELUCHE
TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE

25 et 50 SOUS

Préparé par DR. RICHARD ANGELL

Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.
11oct—im dim mar jeu

Your complexion needs

DAGGETT & RAMSDELL'S PERFECT COLD CREAM

Used by the elite of New York Society for twenty-three years and still their favorite. Improves health and beauty to the skin, smooths away the marks of Time, brightens Nature's bloom and softens cheeks, discourages wrinkles, keeps skin and complexion. Improves your looks by its daily use.

10c, 25c, 50c. In jars 25c, 50c, \$1.00.

When you least need it D & R give you the best cold cream in the store.